

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N ° AS259

présenté par

M. Morenas, Mme Piron, M. Zulesi, Mme Marsaud, Mme Pascale Boyer, Mme Gomez-Bassac,
Mme Beaudouin-Hubiere, Mme Lardet, Mme Tuffnell, M. Haury, M. Daniel,
Mme Vanceunebrock, M. Perrot, Mme Clapot et Mme Bureau-Bonnard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.